

Déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». **Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.

- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration⁽¹⁾.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

FRANCE

FRUB000L

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 0 2 7 4 2 6 2 5 A 0 0 0 8
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 3 1 0 1 2 0 2 5

Sonia LACAS,
Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

à l'Architecte des Bâtiments de France

au Directeur du Parc National

FRANCE

Mairie-ville

Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

⁽¹⁾ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 59 Voie : Rue Alexandre Laurent

Lieu-dit :

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales⁽²⁾ :

⁽²⁾ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11.

Préfixe : Section : A E Numéro : 396 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 802 m²

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Nature des travaux envisagés

Nouvelle construction

Travaux ou changement de destination⁽³⁾ sur une construction existante

Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Modification de la clôture coté voie à l'entrée du terrain. (26 mètres)

Transformation du muret existant en mur d'1.80 mètre, revêtement parmain beige